



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de santé des armées  
Académie de santé des armées  
École du Val-de-Grâce**

**Division formation initiale militaire et santé**

Paris, le *20 février 2025*  
N°134 /ARM/ACASAN/EVDG/DFIMS/DEF/BC/NP

### **NOTE D'INFORMATION**

**OBIET** : organisation en 2025 d'un concours de recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs des soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA).

- RÉFÉRENCES** :
- a) décret n°2002-1490 du 20 décembre 2002 fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;
  - b) arrêté du 13 octobre 2009 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs des soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;
  - c) arrêté du 24 décembre 2024 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2025 au concours de recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;
  - d) instruction n° 15823/DEF/DCSSA/RH/PF du 16 octobre 2009 relative aux modalités d'organisation et de déroulement des concours de recrutement dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;
  - e) avis de concours de recrutement sur épreuves en 2025 dans le corps des directeurs des soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées du 31 janvier 2025.

**ANNEXES** : trois

Cette note d'information présente les modalités pratiques d'organisation et de déroulement du concours ouvert en 2025 pour le recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs des soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Le pharmacien général François **CAIRE-MAURISIER**  
Professeur agrégé du Val-de-Grâce,  
Directeur adjoint de l'Académie de santé des armées,  
Directeur adjoint de l'École du Val-de-Grâce

## ANNEXE I

### ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CONCOURS

#### 1. POSTES OUVERTS

Un poste est ouvert au titre de 2025 conformément à l'arrêté de 3<sup>ème</sup> référence, seul document faisant foi.

#### 2. CALENDRIER DU CONCOURS

##### 2.1 Préparation aux épreuves écrites et orales du concours

Les candidats seront convoqués par le département de la formation cursus des paramédicaux et périmédicaux (DFCPP) de l'École du Val-de-Grâce, pour suivre les modules de préparation au concours.

##### 2.2 Epreuves d'admissibilité et d'admission

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 11 avril 2025 ;
- Épreuves écrites d'admissibilité : 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2025 – École du Val-de-Grâce ;
- Épreuves d'admission : semaine 48 ou 49 – École du Val-de-Grâce.

#### 3. CONDITIONS DE CANDIDATURES

Sont autorisés à se présenter au concours sur épreuves de recrutement dans le corps des directeurs des soins, les militaires appartenant au corps des cadres de santé qu'ils soient de carrière ou servant en vertu d'un contrat, ou les titulaires du diplôme de cadre de santé ayant exercé au moins cinq ans de services effectifs, en qualité de cadre au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### 4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

##### 4.1 Demande de participation aux concours :

**La demande de participation au concours** sera revêtue des avis hiérarchiques, soigneusement motivés, du directeur ou du médecin-chef ainsi que du directeur de soins de l'établissement d'emploi du candidat. Ils porteront sur les valeurs professionnelles du candidat. Il ne devra pas être fait mention de son aptitude à exercer la fonction de directeur de soins, l'évaluation de cette aptitude étant du ressort exclusif du jury.

Les avis hiérarchiques devront être motivés et seront **transmis directement d'une autorité à l'autre**. L'autorité hiérarchique finale émettra un avis comprenant une des mentions suivantes : très favorable, favorable, réservé ou défavorable. L'ensemble des avis hiérarchiques signés sera alors adressé au bureau des concours par courriel à l'adresse : [evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr).

##### 4.2 Dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera conforme au modèle figurant en annexes 2 et 3, comprenant impérativement et dans l'ordre :

- une page de garde ;
- une lettre de motivation tapuscrite ;
- une copie des diplômes et certificats détenus ;

- une présentation des titres et travaux et des services rendus, à titre technique et militaire, sous forme de fiches synthèse validées par le chef d'établissement ;
- une fiche synthèse issue du SIRH Arhmonie ;
- une copie de la pièce d'identité du candidat (CNI ou passeport en cours de validité).

#### **4.3 Transmission du dossier de candidature**

Un **exemplaire électronique**, nommé DS\_2025\_NOM\_Prénom, regroupant l'ensemble des pièces du dossier présentées précédemment en un fichier unique, sera envoyé à :

[evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr)

Tout dossier parvenu hors délai ne sera pas examiné.

Le bureau concours accuse réception du dossier de candidature dans un délai de 24/48h (jour ouvré). Le candidat prendra contact avec le bureau concours au 01.40.51.69.38 ou 01.40.51.51.33 en cas de non-réception de l'accusé de réception.

### **5. IMPORTANT**

#### **5.1. Diffusion de la note d'information**

La présente note, diffusée uniquement par voie électronique, sera également mise en ligne sur le site intranet, rubrique concours : <https://dfri.sante.defense.gouv.fr/concours-directeur-soins/>.

Les destinataires de la note sont chargés de la diffuser aux candidats relevant de leur autorité.

#### **5.2. Convocations**

En cas de non-réception de la convocation cinq (5) jours avant la date des épreuves écrites d'admissibilité et, pour les admissibles, des épreuves orales d'admission, les candidats devront contacter le bureau des concours au 01.40.51.69.38 ou 01.40.51.51.33.

#### **5.3. Publication des résultats**

La liste des candidats admissibles sera publiée par ordre alphabétique sur le site intranet, rubrique concours : <https://dfri.sante.defense.gouv.fr/concours-directeur-soins/>.

Les résultats de l'admission seront publiés au *Journal officiel* et consultable sur le site intranet, rubrique concours : <https://dfri.sante.defense.gouv.fr/concours-directeur-soins/>.



**CONCOURS DE RECRUTEMENT SUR ÉPREUVES DANS LE CORPS  
DES DIRECTEURS DES SOINS**

Grade : .....

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Affectation : .....

Courriel personnel : .....

**Année 2025**

**Cette page ne comportera aucun autre élément.**

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- DMF
- DHA
- HNIA BEGIN
- HNIA PERCY
- HNIA SAINTE-ANNE
- HNIA LAVERAN
- HRIA CLERMONT-TONNERRE
- HRIA LEGOUEST
- HSA DESGENETTES
- HSA ROBERT PICQUÉ
- IRBA
- CESP
- DAPSA
- DCSSA
- DAGRH
- DSIN-S
- EVDG
- EMSLB

### COPIE :

- archives.